

Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Bobigny
18ème chambre correctionnelle

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY

Jugement prononcé le : [REDACTED]
N° minute : 1138/2024
N° parquet : 24293000011

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Bobigny le [REDACTED]
[REDACTED] DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Composé de :

Président : Monsieur [REDACTED], juge,

Assesseurs : Madame [REDACTED], vice présidente,
Madame [REDACTED], juge,

Assistés de [REDACTED], greffière,

En présence de Monsieur [REDACTED], substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

PRÉVENU

Nom : [REDACTED]
né [REDACTED] à PARIS 75010

Nationalité : française

Demeurant : [REDACTED]

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : demandeur d'emploi

Antécédents judiciaires : déjà condamné

[REDACTED]

23/12/2024 :

1ccc ne perouiche
1ccc ne Gerault



En conséquence, le tribunal prononce la nullité du contrôle d'identité, puis des interpellations et de l'ensemble de la procédure. L'irrégularité de l'interpellation a pour conséquence la nullité de la procédure subséquente, y compris de comparution immédiate, car l'interpellation en est le support nécessaire.

Le tribunal considère, par voie de conséquence, que les conclusions relatives à la tardiveté de l'avis à magistrat et de la notification des droits sont sans objet.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **CONTRADICTOIREMENT** à l'égard de [REDACTED] et [REDACTED],

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE

DÉCLARE recevable l'exception de nullité soulevée les conseils de [REDACTED] et de [REDACTED] ;

FAIT DROIT à l'exception de nullité soulevée par les conseils de [REDACTED] et [REDACTED] ;

CONSTATE que le tribunal n'est pas utilement saisi ;

RENVOIE le ministère public à se pourvoir ainsi qu'il lui appartiendra ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

Copie certifiée conforme
Le Greffier



LE PRESIDENT